

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 AVRIL 2018

**Étaient présents :** M-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, J-Luc FRANCELLE, Éric VILLIERS, Youssef AMARA, Cindy FACQUEUR, Maryse-Corinne ROSE, Sébastien DUFRENOY, Claude COCHET, Patrick LIEBART, Sylvie LEFEVRE, Sylvie PLATERIER-SOBO, J-Noël LECOINTE, Pierre DURAND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Nathalie PETIT

**Étaient représentés :** Sabrina RÉMOND par Marie-Hélène MARCEL      Karine PAGEAU par Michel AUBRY  
Kathia SAUTEREAU par Madeleine MARSEILLE      Paulo MARCELO par Youssef AMARA  
Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND

Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 18 Janvier et du 16 mars 2018
- 2- Finances
  - 2.1- Demande de DETR « Vidéoprotection »
  - 2.2- Demande de DETR « sécurisation de l'école élémentaire et du périscolaire »
  - 2.3- Demande de DETR « Phase 4 de l'aménagement du plan d'eau »
  - 2.4- Prêt relais à court terme
- 3- Administration générale - Convention CMS
- 4- Voirie - Rétrocession des espaces verts et voiries du lotissement du Mont Henry à la commune
- 5- Questions diverses

### 1 - Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 18 Janvier et du 16 Mars 2018

Madame le Maire soumet le compte-rendu du 18/01/2018 au vote de l'assemblée.

Contre : 3 (P.Durand, J.N.Lecoïnte, C.Bourdelle)

Pour : 18 (Ailly simplement)

Arrivée de Nathalie PETIT

Monsieur Durand fait remarquer que la demande de vote à bulletin secret n'a pas été inscrite au compte-rendu de la réunion du 16 mars dernier. Madame le Maire assure que cet oubli sera réparé dès le lendemain. Elle soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Abstention : 1 (N.Petit)

Pour : 18 (Ailly simplement)

### 2 – Finances

#### 2.1 – Demande de DETR « Vidéoprotection »

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer une demande de DETR d'un taux de 30% pour la mise en place de la Vidéoprotection (les 6 premières caméras avec le poste de contrôle) dans la commune.

Le montage financier est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	91 814 €	DETR	28 792 €
Honoraires	4 160 €	FCTVA	18 892 €
<b>TOTAL H.T</b>	<b>95 974 €</b>		
TVA – 20%	19 195 €	<b>Reste à charge communal</b>	<b>67 485 €</b>
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>115 169 €</b>		

Contre : 3 (P.Durand, J.N.Lecoïnte, C.Bourdelle)

Abstention : 1 (N.Petit)

Pour : 18 (Ailly simplement)

## 2.2- Demande de DETR « sécurisation de l'école élémentaire et du périscolaire »

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer une demande de DETR d'un taux de 30% pour la mise en place de la sécurisation de l'école élémentaire et du périscolaire de la commune. Les travaux consistent à mettre en place un filtrage grâce à 2 portiers audio vidéo et à l'installation d'une clôture entre le parking et les espaces dédiés aux 2 structures. Dans un souci de respect des responsabilités de chacun, il y aura une distinction physique entre leurs entrées.

Le montage financier est le suivant

DEPENSES		RECETTES	
Cheminement béton désactivé	15 000 €	DETR	11 674 €
Clôture	12 192 €	FCTVA	7 660 €
Portiers audio vidéo de sécurité	11 721 €		
<b>TOTAL H.T</b>	<b>38 913 €</b>		
TVA – 20%	7 783 €	<b>Reste à charge communal</b>	<b>27 362 €</b>
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>46 696 €</b>		

**Accord Unanime**

## 2.3- Demande de DETR « phase 4 de l'aménagement du plan d'eau »

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer une demande de DETR d'un taux de 30% pour la quatrième phase de l'aménagement du plan d'eau de Berny.

L'idée est : - d'agrandir la flotte de pédalos avec 5 nouveaux pédalos dont 1 accessible aux PMR ;

- de changer le mini-golf afin qu'il soit plus attractif et ludique ;
- d'installer une aire de street Workout avec des agrès accessibles à tous ;
- d'acheter des trottinettes cross électriques ;
- d'installer de nouveaux jeux

Le montage financier est le suivant

DEPENSES		RECETTES	
Minigolf	30 720 €	DETR	42 307 €
Pédalos	18 119 €	FCTVA	27 760 €
Streetworkout	30 917 €		
Aire de jeux	41 453 €		
Trottinettes Cross électriques	19 815 €		
<b>TOTAL H.T</b>	<b>141 024 €</b>		
TVA – 20%	28 205 €	<b>Reste à charge communal</b>	<b>99 161 €</b>
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>169 229 €</b>		

**Accord Unanime**

## 2.4- Prêt relais à court terme

Monsieur AUBRY explique que la commune a fait de gros investissements pour l'hôtel de ville, l'école maternelle et le plan d'eau. Les dépenses sont payées mais les recettes (subventions et FCTVA) tardent à être encaissées. De ce fait la trésorerie est basse. C'est pourquoi, afin de régler les factures courantes en temps et en heure, il serait sage de contracter un prêt relais à court terme de 200 000 €. 3 organismes bancaires ont fait une proposition.

Crédit Agricole	Caisse d'épargne	La Banque postale
24 mois	24 mois	24 mois
200 000 €	200 000 €	200 000€
Taux Variable : 0.8%	Taux Fixe : 0.66%	Taux Fixe : 0.57%
Commission : 800 €	Commission : 800 €	Commission : 600 €
Remboursement anticipé : OUI	Remboursement anticipé : OUI	Remboursement anticipé : OUI
<b>Coût du crédit : incalculable</b>	<b>Coût du crédit : 3 440€</b>	<b>Coût du crédit : 2 880€</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat avec l'organisme le mieux-disant, en l'occurrence La Banque Postale aux conditions ci-dessus

**Accord Unanime**

### **3- Administration générale – Convention avec le CMS**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental a décidé de fermer un Centre MédicoSocial et un Centre d'Équipement Routier sur deux. Ailly a gardé le CER mais pas le CMS qui est regroupé à Moreuil. Malgré tout, le Département a proposé aux communes d'y assurer des consultations sociales à condition qu'elles leur mettent des locaux à disposition à titre gratuit. Les dépenses d'eau, électricité, chauffage seront remboursées à la Commune.

La Commune a répondu favorablement à cette demande en proposant des bureaux dans l'Espace Jean Fournier. Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes Avre, Luce et Noye a décidé également d'ouvrir une annexe de son CIAS à Ailly, afin de rapprocher les services sociaux des habitants. Pour ce faire, elle devrait acheter l'Espace Jean Fournier.

Depuis le 2 janvier 2018, le CMS occupe une partie des locaux. Pour l'heure, la Commune étant encore propriétaire, elle doit signer une convention avec le Département qui fixe les modalités de l'occupation à titre gratuit.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

**Accord Unanime**

### **4 – Voirie – Rétrocession des espaces verts et voiries du lotissement du Mont Henry à la commune**

Madame le Maire explique que, le 29 mars 2016, le Conseil Municipal a délibéré pour accepter la rétrocession des voiries et des espaces verts du lotissement du Mont Henry proposée par l'Association Syndicale. La délibération communale reprenait les mêmes termes que la délibération syndicale, avec des conditions pour la revente des terrains. Il s'avère que les deux notaires qui ont étudié les délibérations les trouvent impossibles à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, le 17 Février 2018, l'Association Syndicale Libre du « Mont Henry » a tenu une nouvelle assemblée générale qui a décidé la rétrocession totale des voiries et espaces verts communs du lotissement au bénéfice de la commune, sans condition et pour la somme d'un euro symbolique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour cette reprise et l'autorisation de signer les documents utiles de ce dossier.

Mrs AMARA, MARCELO et Mme PAGEAU étant membres de l'association syndicale libre du Mont Henry ne prennent pas part au vote.

**Accord Unanime**

### **5 – Questions Diverses**

Monsieur DURAND donne lecture de la lettre ouverte que les parents d'élèves élus de l'école Pierre et Marie Curie ont lu lors du dernier conseil d'école et demande des explications à Madame le Maire qui donne lecture de la réponse qu'elle a envoyée aux parents d'élèves.

Séance levée à 21h09